MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI
Administration de l'Emploi

Service du Maintien de l'Emploi

☐ DE SOURCE CONJONCTURELLE
☐ DE SOURCE STRUCTURELLE (avec plan maintien dans l'emploi)
☐ LIEN DE DEPENDANCE ECONOMIQUE

Adresse postale: B.P. 2208 - L-1022 Luxembourg

Téléphone: 247-85 359 / 247-85 339 Fax: 40 59 88

CHÔMAGE PARTIEL

LOI MODIFIEE DU 26 MARS 1998

Entreprise: ____

____

____

Relevé des montants à la charge de l'État

DÉCOMPTE:

En cas de chômage partiel de source conjoncturelle et lien de dépendance économique ou de source structurelle si un plan de maintien dans l'emploi a été conclu et homologué par le ministre du travail et de l'emploi

matricule	nom et prénom du travailleur	sexe	fr/re	nat.	hrs. état	x	80%	x	salaire horaire	=	total état
19010101001	01) MUSTERMANN Exemple	H	RE	LU	80hrs.	x	80%	x	12,3945	=	793,25 €

AU TOTAL: ____________

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir qu'à d'autres fins que le traitement du chômage partiel. Conformément aux termes de la prédite législation, le droit d'accès, de rectification et suppression des données est garanti.